

EN CAS DE PROBLEMES CONCERNANT :

➤ L'organisation des études dans la durée

Exemple : Impossibilité d'achever le programme en une année comme prévu, suite à un accident.

On s'adresse à une conseillère ou un conseiller aux études :

Mme Monique Castella, monique.castella@unifr.ch
M. Roland-Pierre Pillonel-Wyrsh, roland.pillonel@unifr.ch

Les cas qui ne pourraient être traités par la conseillère ou le conseiller aux études, par exemple en raison de problèmes réglementaires, sont transmis au Conseil de Direction du CERF.

➤ Les cours et laboratoires dispensés par le CERF

a) Problème concernant une séance d'un cours

Exemple : Absence à une séance de cours pour cause de maladie.

- On s'adresse directement à l'enseignante concernée ou à l'enseignant concerné qui juge de l'opportunité des mesures à prendre.

b) Problème plus général

Exemple : Inscriptions aux laboratoires et cours spécifiques

- On s'adresse au Conseil de Direction du CERF par l'intermédiaire du directeur :

M. Roland-Pierre Pillonel-Wyrsh, directeur, roland.pillonel@unifr.ch
Les cas sont traités par le Conseil de Direction du CERF, et le cas échéant transmis aux enseignantes concernées ou aux enseignants concernés.

➤ Les stages

Exemple : Difficultés d'horaires, difficultés de compréhension dans les attentes réciproques, etc.

- On s'adresse à la « lectrice de référence de l'école » ou au « lecteur de référence de l'école » (liste au verso).

Les cas qui ne pourraient être traités par la lectrice de référence ou le lecteur de référence seront transmis au Conseil de direction. Ce dernier devra ensuite les transmettre avec préavis à la Commission d'évaluation.

ATTENTION : Il est contre-productif de s'adresser directement à la Commission d'évaluation ou à ses membres, sauf s'il s'agit de poser des questions générales concernant la rédaction des contrats de formation et des rapports de phase.

En effet, s'il s'agit d'un problème à résoudre, la Commission d'évaluation, selon ses statuts, ne peut prendre de décision sans un préavis du Conseil de Direction. Ce dernier demandera de toute façon à la lectrice de référence ou au lecteur de référence ainsi qu'à la responsable ou au responsable de l'enseignement de prendre position. S'adresser directement à la Commission d'évaluation reviendrait donc à retarder les décisions.

LECTRICES ET LECTEURS DE REFERENCE

Collège St Michel CSMI	Dorothee Ayer dorothee.ayer@unifr.ch	026 300 76 02
Collège du Sud CSUD et EPAC Bulle	Sylvie Jeanneret sylvie.jeanneret@unifr.ch	026 300 76 13
Gymnase Intercantonal de la Broye – GYB	Edmée Runtz-Christan edmee.runtz-christan@unifr.ch	026 300 76 07
Ecoles Professionnelles EPAI Fribourg et Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture Fribourg - HEIA	Philippe Genoud philippe.genoud@unifr.ch	026 300 76 24
Ecole de Culture Générale ECGF	Gonzague Yerly gonzague.yerly@unifr.ch	026 300 76 09
Collège Ste Croix CSCR	Eric Sanchez eric.sanchez@unifr.ch Roland Pillonel roland.pillonel@unifr.ch	026 300 76 06 026 300 76 12
Collège de Gambach CGAM	Pascale Spicher pascale.spicher@unifr.ch	026 300 76 04